

Le 6 octobre 1768, les filles du roi Louis XV fêtaient, au château de Compiègne, le seizième anniversaire de leur lectrice, Henriette Genêt. Celle-ci, souriante dans sa robe à panier de soie rose, feuilletait le livre de Massillon, que lui offrait Mme Victoire, quand la haute silhouette d'un officier s'encadra dans l'embrasure de la porte.

« Sa Majesté le Roi ! » annonça-t-il avant de disparaître.

« Allez dans le boudoir, mon enfant » ordonna la princesse.

Dans le boudoir, Henriette s'approcha d'une coiffeuse laquée. Séduite par l'image sue lui envoyait le miroir, elle virevolta puis s'agenouilla pour mieux admirer sa robe gonflée d'air. Le roi sourit et, s'adressant à Mme Victoire qui le suivait, dit de sa belle voix :

« Ma fille, je vous conseille de renvoyer au couvent une lectrice qui fait des « fromages... »\*

Cette présentation royale marqua le début de l'immense faveur qui accompagna Henriette Genêt durant la majeure partie de son existence. M. Genêt avait donné à sa fille une solide instruction ; aussi, en 1770, les princesses appuyèrent-elles sa candidature au poste de « femme de chambre » de la Dauphine (future reine Marie-Antoinette).

Très vite, Henriette s'attira la confiance de Marie-Antoinette, qui appréciait son dévouement. Quand Henriette Genêt épousa M. Campan, fils d'un secrétaire du Cabinet royal, Louis XV accorda à la jeune épouse une pension de 5 000 livres. Marie-Antoinette n'était sans doute pas étrangère à cette largesse ; elle avait besoin de s'épancher familièrement dans le cœur d'une amie. Henriette écrivit des *Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre*.

\*Tournant rapidement sue elle-même et se baissant tout à coup, le jupon se gonflait et présentait une forme ronde, comme celle d'un fromage.

Le 10 août 1792, qui vit l'emprisonnement de la famille royale dans la cellule des Feuillants, Mme Campan reçut de Louis XVI des documents secrets et compromettants, qu'elle dissimula dans son corsage. Le roi, détachant alors deux mèches de ses cheveux, en donna une à cette femme courageuse.

Ne pouvant obtenir l'autorisation de partager la captivité de sa maîtresse, Mme Campan se retira à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse.

Devant subvenir aux besoins d'une mère âgée, d'un mari malade, d'un fils de 9 ans et de deux nièces orphelines\*, elle donna des leçons de français et exécuta des travaux de couture.

Au lendemain de la Terreur, la jeune femme, malgré tous ses efforts, ne possédait qu'un assignat de 400 livres et déjà, elle avait signé une reconnaissance de dettes s'élevant à 30 000 livres.

Henriette Campan rendit visite à Paul de Barras (un ami des beaux jours qui « menait » le Directoire), non en sollicitieuse, mais en personne avide de conseils.

« La société se reconstruit, lui dit-elle. On va se préoccuper de l'éducation des jeunes filles. Ne serait-il pas indiqué d'ouvrir un pensionnat à leur intention ? »

Barras approuva et lui demanda où elle comptait tenter fortune.

« A Saint-Germain-en-Laye. »

\*Mlles Auguié, dont la mère, femme de chambre de Marie-Antoinette, avait péri sous la Terreur